

## Organisation et modalités de contrôle de connaissances de la licence de Mathématiques-PPPE

### Généralités

#### Évaluations et examens

Chaque semestre est constitué de différents enseignements (ou matières) appelés Unités d'Enseignement (UE). Les modalités de contrôle des connaissances pour chaque UE sont précisées par l'enseignant responsable.

Après le premier semestre (fin janvier-début février), l'équipe pédagogique se réunit et établit un relevé de notes provisoire pour chaque étudiant. À l'issue du second semestre, le jury statue sur les résultats annuels de chaque étudiant.

#### Seconde session

En cas de non validation d'une UE en fin d'année, l'étudiant est autorisé à repasser les examens correspondants – et seulement ceux-ci – en seconde session, dite « session de rattrapage ». La seconde session a lieu en juin/juillet pour les deux semestres et prend en général la forme d'examens écrits.

La note finale de la seconde session est calculée selon la règle établie par l'enseignant dans le syllabus de l'UE correspondante.

Remarques :

- lors de la première session, un étudiant n'ayant pas obtenu au moins une note dans une UE ne pourra pas valider cette UE par compensation ;
- pour le jury de session 2, c'est la meilleure des notes, entre celle obtenue en session 1 et celle obtenue en session 2, qui sera prise en compte.

#### Absences

En cas d'absence à une évaluation, l'étudiant devra en informer le secrétariat pédagogique et l'enseignant et, le cas échéant, envoyer un justificatif d'absence dans un délai de cinq jours ouvrables.

On distingue plusieurs cas :

- **cas d'une évaluation de contrôle continu** : *sur demande de l'étudiant*, l'enseignant, s'il juge l'absence justifiée, peut proposer une épreuve de substitution du même type ou un oral de rattrapage. En revanche, si l'absence n'est pas justifiée, l'étudiant se verra attribuer la note de 0 à l'évaluation. Le rattrapage des évaluations de contrôle continu manquées avec absence justifiée peut prendre la forme d'une évaluation de synthèse en fin de semestre ou toute autre forme choisie par l'enseignant.
- **cas d'un examen** : le président de jury, en accord avec l'enseignant concerné, statue sur l'absence. Si l'absence est considérée comme justifiée, l'étudiant se verra proposer une épreuve de substitution (qui peut prendre la forme d'un écrit ou d'un oral). En cas d'absence à l'épreuve de substitution, l'étudiant sera noté ABI si son absence est injustifiée et ABJ si son absence est justifiée. Dans le premier cas, il se verra attribuer la note 0 à l'examen manqué et il ne pourra pas valider son semestre ou son année en session 1. Dans le second cas, il se verra simplement attribuer la note de 0 à l'examen manqué. Lors de la seconde session, l'étudiant est autorisé à passer l'examen de chaque UE qu'il n'a pas validée, même s'il a été noté ABI ou ABJ en première session.

#### ECTS (European Credits Transfer System)

À chaque UE est attribué un certain nombre de crédits européens de formation (ECTS), jouant le rôle de coefficient dans le calcul de la moyenne semestrielle. Une licence comptabilise 180 ECTS, répartis en 6 semestres de 30 ECTS.

Toute UE pour laquelle l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 est validée, et la totalité des ECTS attachés à cette UE sont alors définitivement acquis (quelle que soit la note, à condition qu'elle

soit supérieure ou égale à 10/20).

Chaque semestre validé donne l'intégralité des 30 ECTS qui lui sont attachés, même en cas de non obtention d'une UE, par « compensation » entre les UE le constituant.

Chaque année validée permet de capitaliser l'intégralité des 60 ECTS qui lui sont attachés.

## **Déroulement des examens**

### *Documents et matériel :*

Les documents et les calculatrices sont interdits sauf mention contraire. Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, tablette, ...) sont également interdits.

Les étudiants sont invités à déposer ce type d'objet sur une table affectée à cet effet en entrant dans la salle d'examen.

### *Retard à une épreuve :*

Les étudiants doivent être présents dans la salle d'examen 15 minutes avant le début de l'épreuve. Les retards individuels doivent être exceptionnels et dûment justifiés. L'autorisation de composer en cas de retard est soumise à l'appréciation du président de jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait déjà quitté la salle. Aucun temps supplémentaire n'est accordé aux retardataires.

## **Régimes spéciaux**

### *Étudiants boursiers :*

La présence aux examens ainsi qu'aux cours, TD et TP, est obligatoire pour les étudiants boursiers. Les absences injustifiées seront signalées aux Services du CROUS qui pourront procéder à l'arrêt des versements et même exiger le remboursement des sommes perçues.

### *Sportifs de haut niveau (SHN) :*

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) peut attester d'un statut de SHN. Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions. Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer le secrétariat pédagogique des changements de calendrier au moins 15 jours à l'avance.

### *Étudiants en situation de handicap :*

Le service de médecine préventive (SUMPPS) évalue les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques. La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le président de l'ULCO décide des mesures d'accompagnement. Le Bureau de la Vie Etudiante et du Handicap (BVEH) assure la mise en place et le suivi de ces mesures.

### *Étudiants salariés :*

Tout étudiant effectuant 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre durant l'année universitaire peut demander à bénéficier du *statut de salarié*. Une attestation de son employeur lui permettra de bénéficier de ce régime. Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements. Il peut être dispensé de passer certaines épreuves de contrôle continu, en fonction de ses contraintes professionnelles ; il se verra proposer au moins une épreuve terminale chaque semestre.

### *Autres cas particuliers :*

D'autres étudiants peuvent bénéficier d'un régime approprié, qui sera décidé au cas par cas, par le président de jury. On peut citer :

- les femmes enceintes ou les étudiants chargés de famille
- les étudiants engagés dans plusieurs cursus (double licence par exemple)
- les étudiants en situation de longue maladie
- les étudiants entrepreneurs
- les étudiants artistes de haut niveau
- les étudiants en service civique
- les étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- les étudiants engagés dans la réserve opérationnelle militaire
- les étudiants élus dans les conseils des établissements d'enseignement supérieur ou dans les CROUS

## Première année

**En première année uniquement**, les évaluations de la session 1 se font intégralement en **contrôle continu**. Pour la seconde session, on organise des examens et la note de session 2 est calculée selon la règle établie par l'enseignant dans le syllabus de l'UE correspondante, en tenant compte ou non de la note obtenue en contrôle continu en session 1.

La première année est organisée sous forme de 3 blocs de connaissances et de compétences :

- **bloc 1** : Mathématiques (lycée, ULCO), 25 ECTS
- **bloc 2** : Pré-professionalisation (INSPÉ), 6 ECTS
- **bloc 3** : Français, Philosophie morale et politique, Éducation Physique et Sportive (EPS), Histoire-Géographie, Sciences et Technologie, Anglais, Arts (lycée), 29 ECTS.

## Semestre 1 (14 semaines d'enseignement et 1 semaine de stage en école)

Enseignements dépendant du lycée Jean Bart

Éléments Constitutifs	ECTS	Volume horaire	Bloc
Mathématiques	6	63 h	1
Français	6	63 h	3
Philosophie	1,5	21 h	3
Éducation Physique et Sportive	1	21 h	3
Sciences et technologie	1,5	21 h	3
Anglais	1,5	21 h	3
Histoire et Géographie	1,5	21 h	3
Arts	1,5	21 h	3

Les étudiants pourront également bénéficier d'un accompagnement individualisé, dans la limite de 21 heures en Mathématiques et de 10,5 heures en Français.

Enseignements dépendant de l'université

Éléments Constitutifs	ECTS	Volume horaire	Bloc
Pré-professionalisation (contexte d'exercice du métier + travail autour du stage)	3	21 h  (13h + 8h)	2
Mathématiques MU1	6,5	50 h	1

## Semestre 2 (14 semaines d'enseignement et 2 semaines de stage en école)

### Enseignements dépendant du lycée Jean Bart

Éléments Constitutifs	ECTS	Volume horaire	Bloc
Mathématiques	6	63 h	1
Français	6	63 h	3
Philosophie	1,5	21 h	3
Éducation Physique et Sportive	1	21 h	3
Sciences et technologie	1,5	21 h	3
Anglais	1,5	21 h	3
Histoire et Géographie	1,5	21 h	3
Arts	1,5	21 h	3

Les étudiants pourront également bénéficier d'un accompagnement individualisé, dans la limite de 21 heures en Mathématiques et de 10,5 heures en Français.

### Enseignements dépendant de l'université

Éléments Constitutifs	ECTS	Volume horaire	Bloc
Pré-professionalisation (contexte d'exercice du métier, stage)	3	21 h (13h + 8h)	2
Mathématiques MU2	6,5	50 h	1

### Validation - Progression - Redoublement

La *note finale d'un bloc* est la moyenne des notes des UE constituant le bloc considéré, pondérée par les ECTS attribués à chaque UE. Il n'est pas nécessaire d'obtenir la moyenne à chaque UE, les UE au sein d'un même bloc pouvant se compenser.

La première année de la licence est **validée** lorsque la note finale obtenue à **chacun** des trois blocs est supérieure ou égale à 10/20.

Tout étudiant ayant validé la première année peut s'inscrire en deuxième année.

Lorsqu'un étudiant n'a pas validé l'intégralité de la première année, le jury peut lui proposer le **redoublement** mais celui-ci n'est pas automatique (il faut au minimum que la note obtenue au **bloc 1 (Mathématiques)** soit supérieure ou égale à 8/20).

Sous certaines conditions (validation complète de l'un des deux semestres ainsi qu'une note au bloc 1 de l'autre semestre supérieure ou égale à 8/20), le jury peut autoriser un étudiant à continuer avec une double inscription L1 et L2, l'inscription principale se faisant en L1. L'étudiant est dit « AJAC » (A Journé mais Autorisé à Continuer).

## Deuxième année

Un examen est organisé pour chaque UE semestrielle, sauf cas particulier.

La deuxième année est elle aussi organisée sous forme de 3 blocs de connaissances et de compétences :

- **bloc 1** : Mathématiques (lycée, ULCO), 28,5 ECTS (15 au S3 et 13,5 au S4)
- **bloc 2** : Professionalisation (INSPÉ) et Didactique, 7,5 ECTS (3 au S3 et 4,5 au S4)
- **bloc 3** : Français, Philosophie morale et politique, Éducation Physique et Sportive, Histoire-Géographie, Sciences et Technologie, Anglais, Arts (lycée), 24 ECTS (12 au S3 et 12 au S4)

### Semestre 3 (13 semaines d'enseignement et 1 semaine de stage en école)

Enseignements dépendant du lycée Jean Bart

Éléments Constitutifs	ECTS	Volume horaire	Bloc
Mathématiques	3,5	49 h	1
Français	3,5	42 h	3
Philosophie	1,5	14 h	3
Éducation Physique et Sportive	1	14 h	3
Sciences et technologie	1,5	21 h	3
Anglais	1,5	14 h	3
Histoire et Géographie	1,5	21 h	3
Arts	1,5	14 h	3

Enseignements dépendant de l'université

Éléments Constitutifs	ECTS	Volume horaire	Bloc
<b>Professionalisation</b> , avec	<b>3</b>	<b>21 h</b>	<b>2</b>
- contexte d'exercice du métier	1	6,5	
- construction de séances	1	6,5	
- stage	1	8	
Mathématiques MU3 (Analyse)	4,75	33 h	1
Mathématiques MU5 (Nombres complexes)	4,75	33 h	1
Mathématiques du quotidien	2	15 h	1

## Semestre 4 (14 semaines d'enseignement et 2 semaines de stage en école)

### Enseignements dépendant du lycée Jean Bart

Éléments Constitutifs	ECTS	Volume horaire	Bloc
Mathématiques	3	49 h	1
Français	3,5	42 h	3
Philosophie	1,5	14 h	3
Éducation Physique et Sportive	1	14 h	3
Sciences et technologie	1,5	21 h	3
Anglais	1,5	14 h	3
Histoire et Géographie	1,5	21 h	3
Arts	1,5	14 h	3

### Enseignements dépendant de l'université

Éléments Constitutifs	ECTS	Volume horaire	Bloc
<b>Professionalisation</b> , avec	<b>3</b>	<b>21 h</b>	<b>2</b>
- contexte d'exercice du métier	1	6,5	
- construction de séances	1	6,5	
- stage	1	8	
Didactique de l'EPS	1,5	20 h	2
Préparation CLES Anglais	0	10h	
Mathématiques MU6 (Algèbre)	3,5	33 h	1
Mathématiques MU7 (Analyse)	3,5	33 h	1
Mathématiques MU8 (Graphes)	3,5	33 h	1

Les étudiants sont également préparés à la certification de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES), en Anglais, pour un volume horaire de 10h. Ils passeront les épreuves de cette certification en L3.

#### Validation - Progression - Redoublement

La *note finale d'un bloc* est la moyenne des notes des UE constituant le bloc considéré, pondérée par les ECTS attribués à chaque UE. Il n'est pas nécessaire d'obtenir la moyenne à chaque UE, les UE au sein d'un même bloc pouvant se compenser.

La deuxième année de licence est **validée** lorsque la note obtenue à **chacun** des trois blocs est supérieure ou égale à 10/20.

Tout étudiant ayant validé la deuxième année peut s'inscrire en troisième année.

Lorsqu'un étudiant n'a pas validé l'intégralité de la deuxième année, le jury peut lui proposer le **redoublement** mais celui-ci n'est pas automatique.

Sous certaines conditions (notamment la validation complète de l'un des deux semestres), le jury peut autoriser un étudiant à continuer avec une double inscription L2 et L3, l'inscription principale se faisant en L2 (l'étudiant est AJAC).

## Troisième année

Un examen est organisé pour chaque UE semestrielle, sauf cas particulier (notamment lorsque le volume horaire annuel est réduit ou lorsque l'UE consiste en la mise en oeuvre d'un projet).

La troisième année est elle aussi organisée sous forme de 3 blocs de connaissances et de compétences :

- **bloc 1** : Mathématiques (lycée, ULCO), 27 ECTS (16 au S5 et 11 au S6)
- **bloc 2** : Professionalisation (INSPÉ) ou Didactique, 21 ECTS (9 au S5 et 12 au S6)
- **bloc 3** : Français, Philosophie morale et politique, Éducation Physique et Sportive, Histoire-Géographie, Sciences et Technologie, Anglais, Arts (lycée), 12 ECTS (5 au S5 et 7 au S6)

## Semestre 5 (13 semaines d'enseignement)

### Enseignements dépendant du lycée

Éléments Constitutifs	ECTS	Volume horaire	Bloc
Mathématiques	1,5	14 h	1
Français	1,5	14 h	3
Philosophie	1	14 h	3
Éducation Physique et Sportive	0,25	7 h	3
Anglais	0,75	10,5 h	3
Arts	1,5	21 h	3

### Enseignements dépendant de l'université

Éléments Constitutifs	ECTS	Volume horaire	Bloc
Public scolaire fragile	3	15 h	2
Didactique des Mathématiques	3	24 h	2
Didactique du Français	3	15 h	2
Histoire des Mathématiques	2,5	27 h	1
Préparation CLES Anglais	0	20h	
Géométrie (MU9)	4	30 h	1
Algèbre linéaire (MU10)	4	30 h	1
Arithmétique (MU11)	4	30 h	1

## Semestre 6 (13 semaines d'enseignement et mobilité de 4 semaines à l'étranger)

Enseignements dépendant du lycée :

Éléments Constitutifs	ECTS	Volume horaire	Bloc
Mathématiques	1,5	14 h	1
Français	1,5	14 h	3
Éducation Physique et Sportive	0,25	7 h	3
Sciences et technologie	1,5	21 h	3
<b>Langue vivante, avec</b>	<b>2,25</b>	<b>30,5 h</b>	3
- cours d'Anglais lycée	0,75	10,5	
- certification CLES	1,5	20	
Histoire et Géographie	1,5	21 h	3

La note d'Anglais du semestre 6 intègre la note de CLES pour moitié. Les étudiants passent les épreuves du CLES niveau B2 (en général mi-novembre) ou du CLES niveau B1 (en général début mars), selon leur niveau.

Enseignements dépendant de l'université

Éléments Constitutifs	ECTS	Volume horaire	Bloc
<b>Module à l'étranger avec</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
- mobilité à l'étranger	3	selon le stage	
- activités liées à la mobilité (en distanciel)	3	complémentaire du stage	
Initiation à et par la recherche	2	15h	2
Didactique et pédagogie de l'Anglais	2	30 h	2
Outils numériques pour l'enseignement	2	20 h	2
Préparation oral 1 Mathématiques	0	<del>20h</del> 28h	
Préparation oral 2	0	28h	
Mathématiques au quotidien	1,5	15h	1
Probabilités discrètes (MU12)	4	30 h	1
Analyse (MU13)	4	30 h	1

## **Validation - Redoublement**

La *note finale d'un bloc* est la moyenne des notes des UE constituant le bloc considéré, pondérée par les ECTS attribués à chaque UE. Il n'est pas nécessaire d'obtenir la moyenne à chaque UE, les UE au sein d'un même bloc pouvant se compenser.

Pour valider la troisième année de licence, il faut à la fois que :

1. la note obtenue à chaque bloc soit supérieure ou égale à 8/20
2. et la moyenne annuelle de toutes les unités d'enseignement, pondérées par les ECTS correspondants, soit supérieure ou égale à 10/20.

Lorsqu'un étudiant n'a pas validé l'intégralité de la troisième année, le jury peut lui proposer le **redoublement** mais celui-ci n'est pas automatique.